

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 26 (1941)  
**Heft:** 9

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et rédaction :  
UNION SUISSE DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL, St-Gall.

Tél. 2.73.81

Impression :  
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne — Tél. 2.83.90

## Les organisations Raiffeisen suisses en 1940

(Suite)

### Le chiffre d'affaires.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Si les opérations que traitent les clients des Caisses Raiffeisen sont certes modestes considérées une à une, elles donnent néanmoins pour l'ensemble des sommes fort importantes.

Ainsi, dans les modestes chambres qui leur tiennent lieu de bureau, nos 672 caissiers ont liquidé l'an dernier 844.833 opérations financières portant sur une somme totale de 739 millions de francs. Les Caisses saint-galloises ont enregistré à elles seules une augmentation de 12 millions de francs. Argovie, Fribourg, Grisons, Thurgovie et Valais accusent aussi une progression sensible de roulement.

Le mouvement d'affaires le plus modeste est enregistré par la Caisse de Collex (Genève) avec 19.500 francs et le plus considérable par celle de Waldkirch (St-Gall) avec 28,1 millions. Le roulement moyen par Caisse est de 1,098 million en 1257 opérations. 492

Caisses sont en dessous et 180 en dessus de cette moyenne.

En 40 ans les Caisses Raiffeisen suisses ont traité pour 12,2 milliards d'affaires, chiffre imposant qui illustre éloquemment la puissance qui résulte de la coordination des forces, si modestes soient-elles.

Les Caisses de Böttstein, Neuenhof, Schneisingen, Courtion, Domdidier, Murist, Sâles, Villarepos, Sargans, Wil (St-Gall), Niederbuchsiten, Saas-Fee et Rheinau ont terminé cette année leur 25me exercice.

### La somme du bilan.

En dépit de la fièvre de thésaurisation qui a sévi et des sommes importantes qui ont dû être réservées pour les approvisionnements imposés de denrées alimentaires et les besoins extraordinaires, le bilan global de nos Caisses Raiffeisen accuse néanmoins pour 1940 la belle augmentation de 15,2 millions de francs. Il y a là une manifestation de l'esprit d'épargne et de tranquille confiance dont la population ne s'est pas départie même aux jours les plus critiques. Par leur tenue digne, nos banques villageoises ont fortement contri-

bué l'an dernier à maintenir la confiance et la sécurité de l'épargne et ont ainsi rendu de bons services au pays.

L'argent du village s'achemine de plus en plus vers la banque du village. Sans avoir enregistré jamais ni recul ni stagnation, la somme des bilans marque une courbe continuellement ascendante. A fin 1940, elle se montait à Fr. 450,1 millions, ce qui donne une moyenne de Fr. 667.000 par Caisse. 456 sections sont au dessous de ce chiffre et les 216 autres sont déjà parvenues à une somme de bilan supérieure. Durant le dernier exercice, les Caisses de Safenwil, Thierachern, Rothenburg et Matzendorf ont pour la première fois dépassé le cap du million de dépôts. A part Schwytz, tous les cantons participent à l'augmentation de la somme des bilans. 553 Caisses sont en progression. En tête vient Waldkirch avec 443.000 francs de nouveaux dépôts. La Caisse la plus importante est toujours celle de Neukirch-Egnach (Thurgovie) qui gère 10,2 millions de francs de capitaux.

Le tableau ci-après donne une idée des principales fluctuations des postes du bilan :

a) Actifs	fin 1940	fin 1939	augmentation + diminution—
Encaisse	3.909.099,32	3.639.742,15	+ 269.357,17
Avoirs à la Caisse centrale			
a) à vue	29.106.271,14	25.154.800,—	+ 3.951.471,14
b) à terme	35.209.839,81	29.519.004,06	+ 5.690.835,75
Crédits en compte courant	36.327.218,06	37.649.336,68	— 1.322.118,62
Prêts à terme gagés	28.070.413,30	29.306.329,13	— 1.235.915,83
Avances aux communes et corporations de droit public	26.347.276,72	27.219.649,57	— 872.372,85
Prêts hypothécaires	278.530.310,41	269.863.961,26	+ 8.666.349,15
Titres et fonds publics (parts sociales de l'Union)	4.386.701,60	4.282.109,87	+ 104.591,73
Immeubles :			
a) bâtiments utilisés pour les propres besoins : 20 Caisses	666.100,—	697.600,—	— 31.500,—
b) autres immeubles : 50 Caisses	1.046.026,32	985.298,22	+ 60.728,10
Autres actifs	6.529.953,67	6.600.964,75	— 71.011,08
<b>Total Fr.</b>	<b>450.129.210,35</b>	<b>434.918.795,69</b>	<b>+ 15.210.414,66</b>

**b) Passifs**

Emprunts à la Caisse centrale	4.306.648,30	3.940.644,—	+	366.004,30
Comptes courants créanciers	43.585.962,79	39.942.851,05	+	3.643.111,74
Caisse d'épargne	241.872.675,89	234.558.174,61	+	7.314.501,28
Comptes de dépôts	22.010.700,38	23.123.263,48	—	1.112.563,10
Obligations	112.318.210,18	108.744.010,70	+	3.574.199,48
Autres passifs	2.453.025,41	2.346.941,68	+	106.083,73
Parts sociales des membres	6.110.080,80	5.977.400,05	+	132.680,75
Réserves	17.471.906,60	16.285.510,12	+	1.186.396,48
<b>Total Fr.</b>	<b>450.129.210,35</b>	<b>434.918.795,69</b>	<b>+</b>	<b>15.210.414,66</b>

**LES PASSIFS DES  
CAISSES RAIFFEISEN****Les emprunts à la Caisse centrale.**

127 Caisses seulement ont fait emploi du crédit de l'Union pour une somme globale de Fr. 4,3 millions. Il s'agit là en majeure partie de crédits pour des affectations spéciales (financement d'améliorations foncières et autres travaux publics, etc.). 47 de ces Caisses disposent par ailleurs de fonds placés à terme à la Caisse centrale de sorte que le nombre des Caisses effectivement débitrices de l'Union n'est que de 80. Ces engagements accusent une légère augmentation par rapport à l'année précédente, mais n'atteignent néanmoins pas le 1 % du bilan. De tous temps, les Caisses Raiffeisen ont cherché à se suffire à elles-mêmes. Chaque Caisse bien gérée reçoit du reste presque toujours suffisamment de capitaux pour satisfaire largement aux besoins de crédit de ses membres, tout en maintenant la liquidité imposée par la loi sur les banques.

**Comptes courants créanciers.**

Les agriculteurs, qui forment le gros des clients de nos Caisses, ne se servent que relativement peu du compte courant, le livret d'épargne suffisant dans la plupart des cas pour leurs opérations courantes. Ce sont les associations coopératives agricoles, les corporations, les sociétés locales et les administrations communales qui constituent les principaux titulaires de comptes courants créanciers. Ce chapitre figurait à fin décembre par Fr. 43,5 millions au bilan. Une partie seulement est placée à vue; le reste est représenté par les comptes spéciaux à terme (exonérés des droits fédéraux) des corporations de droit public.

**Caisse d'épargne.**

Le livret d'épargne « Raiffeisen » jouit d'une grande popularité et constitue le papier-valeur par excellence des masses agricoles. Le but auquel tend chaque Caisse est que chaque fa-

mille ait au moins un livret d'épargne. Les administrateurs, conscients du rôle éducateur qui incombe à la Caisse locale, cherchent aussi à inculquer la vertu de l'épargne à la jeunesse par l'introduction de l'épargne scolaire. Durant le dernier exercice, la Caisse d'épargne a présenté un réjouissant développement; seuls les cantons de Genève et de Thurgovie accusent un léger recul, mais qui n'est pour ainsi dire qu'accidentel. L'augmentation provient en partie de l'émission de 7837 nouveaux livrets et de la capitalisation des intérêts. La plupart des livrets accusent un nombre important de nouveaux versements, mais il y a encore trop de comptes stagnants: l'épargne n'est féconde que si elle est pratiquée avec régularité et persévérance.

Voici le mouvement présenté par cet important chapitre du bilan au cours de l'exercice :

Avoir des épargnants à fin 1939	Fr. 234.558.174,61
Versements en 1940	» 47.149.891,77
Intérêts bonifiés	» 6.996.179,24
	<u>Fr. 288.704.245,62</u>
Retraits durant l'année	» 46.831.569,73
Avoirs des 225.191 épargnants au 31 décembre 1940	<u>Fr. 241.872.675,89</u>

La moyenne par livret est de Fr. 1074 et le taux moyen bonifié de 2,98 % contre 2,87 % en 1939.

**Les comptes de dépôts.**

Ce chapitre accuse pour le dernier exercice une régression d'un million et se fixe ainsi à 22 millions. Les comptes de dépôts ont continuellement diminué au cours des dernières années, signe manifeste que cette forme de placement n'est plus guère utilisée parce qu'elle fait pratiquement double emploi avec les obligations et la caisse d'épargne. 151 Caisses seulement acceptent encore des placements de ce genre. Dans certains cas, il s'agit de placements à terme, soumis aux mêmes droits et im-

pôts que les obligations que l'on remplace systématiquement par ces derniers titres. Les plus répandus sont les comptes de dépôts à trois mois de préavis, qui bénéficient dans la règle d'un taux supérieur d'un quart pour cent à celui de l'épargne. Enfin il y a encore la catégorie des comptes de dépôts avec droit de disposition jusqu'à Fr. 1000 par mois et qui reçoivent en général un taux inférieur de un quart pour cent à celui de l'épargne.

**Les obligations de caisse.**

A l'encontre de l'épargne, où la progression résulte en partie des intérêts capitalisés, l'augmentation de ce chapitre de 3,5 millions pour atteindre 112,3 millions de francs est due exclusivement à des nouveaux dépôts. La légère régression enregistrée durant le dernier exercice se trouve ainsi largement compensée cette année. Un certain lot d'obligations à long terme contribue à la bonne stabilité d'un bilan; il est même indispensable lorsque la Caisse effectue des prêts hypothécaires à long terme. Il est intéressant de constater que dans le canton de Thurgovie les Caisses ont un capital-obligations de 26,6 millions et 18 millions seulement d'épargne alors que dans tous les autres cantons l'épargne est de 2 à 3 fois plus conséquente que les obligations.

Voici la classification des obligations d'après les taux en vigueur :

Fr.	67.500,—	à 2 ½ %
»	85.600,—	à 2 ¾ %
»	14.848.326,20	à 3 %
»	25.936.737,10	à 3 ¼ %
»	24.495.590,53	à 3 ½ %
»	24.064.857,75	à 3 ¾ %
»	20.854.872,30	à 4 %
»	1.679.387,—	à 4 ¼ %
»	283.839,30	à 4 ½ %
»	1.500,—	à 4 ¾ %

Le taux moyen est de 3,54 % contre 3,53 % l'année précédente. Outre les droits de timbre et impôts sur les coupons perçus par la Confédération sur les obligations et les parts sociales, les

cantons de Fribourg, Argovie et pour la première fois cette année, St-Gall, prélèvent encore un impôt direct à la source sur les dépôts d'épargne et de comptes-courants. Nos Caisses ont livré ainsi au fisc un montant total de Fr. 325.847,22, soit 30.000 francs de plus que l'année précédente.

### Les passifs transitoires.

Cette rubrique qui figure au bilan par Fr. 2.453.025,41 comprend les coupons échus non encore encaissés et les rates d'intérêts des obligations, les intérêts des parts sociales (qui se paient ordinairement lors de l'assemblée générale), les droits dus à l'Administration fédérale des contributions et, finalement, auprès d'un certain nombre de caisses, les salaires prévus pour les caissiers, salaires sur lesquels l'assemblée générale doit se prononcer encore.

### Les fonds propres.

A l'augmentation des dépôts confiés de Fr. 412,6 millions à 426,5 millions de francs correspond un élargissement approprié des fonds propres légaux. De nouvelles parts sociales ont été souscrites pour un montant de Fr. 132.680,75 portant le *capital social* total à Fr. 6,1 millions. D'autre part, les bénéfices réalisés de Fr. 1.186.396,48 versés aux *réserves* ont porté ces dernières à Fr. 17,4 millions de francs.

Les fonds propres de toutes les Caisses Raiffeisen se montent ainsi à 23,5 millions (22,2 millions en 1939) et représentent le 5,5 % de tous les engagements. Selon les statuts, chaque membre est tenu de souscrire une part sociale, dont le montant est ordinairement de Fr. 100.—.

L'intérêt moyen bonifié aux parts sociales (le maximum prévu par les statuts est de 5 %) a été de 4,60 % et a absorbé Fr. 275.487,47. La garantie constituée par le capital social et les réserves est renforcée encore dans les Caisses Raiffeisen par la responsabilité solidaire illimitée des membres. La sécurité offerte aux déposants est donc ainsi de tout premier ordre. Et nous pouvons relever avec satisfaction que depuis leur introduction en Suisse, jamais encore une Caisse Raiffeisen n'a fait perdre un déposant ou recouru à la responsabilité de ses membres.

Les quelques considérations qui précèdent sur les passifs du bilan permettent de se rendre compte de la nature et de l'importance des fonds propres et des capitaux confiés à l'administration des Caisses Raiffeisen. En ce qui con-

cerne la provenance de ces capitaux on peut dire qu'ils n'émanent pas des milieux dits capitalistes. Nos déposants se recrutent essentiellement dans la population et les organisations rurales : paysans, artisans, petits commerçants et ouvriers. La Caisse Raiffeisen ne gère pas des capitaux de spéculation, mais les fonds d'épargne populaire auxquels elle offre un taux normal et avant tout la sécurité. Il serait encore à désirer que les diverses corporations de droit public (communes, paroisses) et les autorités tutélaires rurales confient aussi de plus en plus leurs capitaux disponibles à nos institutions. C'est une revendication légitime qui ne s'est réalisée qu'en partie jusqu'ici et qui, au cours des années, devra trouver partout sa solution naturelle.

(A suivre.)

## L'instituteur au village

Dans un article paru dans ce journal, il y a quelques années déjà, nous avons souligné l'importance de la mission qui incombe à l'instituteur dans la communauté rurale. Nous allions jusqu'à dire, à cette occasion, que de l'influence du « régent » dépendait souvent, dans une large mesure, le progrès intellectuel et social et même souvent la prospérité économique d'un village.

Cet article avait fait à l'époque l'objet de diverses controverses.

Un éminent connaisseur des questions rurales, *M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture*, souligne à son tour, l'influence de l'instituteur et de l'institutrice dans les villages, et écrit ce qui suit à ce sujet dans le journal « La terre vaudoise » :

### Ecole primaire et agriculture

Dans les villages, l'influence de l'instituteur ou de l'institutrice est considérable. Tel maître ou telle maîtresse a marqué son passage dans une localité campagnarde en ayant formé plusieurs volées, parfois une génération de citoyens et citoyennes de première valeur. Le contraire se présente aussi. La population de certaines agglomérations rurales progresse, devient aisée, ou au contraire décline et s'appauvrit. Il y a des périodes montantes et descendantes, de prospérité et de pauvreté. Si l'on en cherche les causes, le rôle qu'a joué le personnel enseignant n'y est pas étranger dans nombre de cas. Il est donc de première importance pour l'agriculture de posséder un corps enseignant à la hauteur de sa tâche.

Quelles sont les exigences de l'agriculture vis-à-vis de l'école primaire ?

Tout d'abord, les connaissances élémentaires mais bien assises, de l'arithmétique,

du français, de l'histoire et de la géographie. L'agriculture a besoin d'une jeunesse au caractère bien trempé. Un soin tout particulier doit être donné pour inculquer aux élèves le goût de : l'ordre, la précision, la ponctualité, l'exactitude, la propreté, la discipline, l'endurance et la ténacité ; quelques notions de psychologie : apprendre à aimer le beau et le bien ; faire ressortir et découvrir les richesses de la vie rurale, en distinguant les lumières à côté des ombres.

Quels moyens et quelles méthodes employer pour atteindre ce but ? Nous ne nous permettons pas de traiter ce sujet, étant donné qu'il est de la compétence des pédagogues et pas de la nôtre. Le personnel enseignant est-il préparé à cette tâche immense ? Il y a quelques années un instituteur d'un village nous écrivait qu'il ne pouvait pas recommander à ses élèves de rester paysan ou paysanne, parce que cette profession apportait un revenu trop faible. Pauvre homme ! En poussant son raisonnement à fond, il eût conclu que si les élèves donnaient suite à pareille recommandation, c'eût été après quelques années la dépopulation en masse des campagnes et le chômage accru dans les villes. Pourquoi ne citait-il pas des exemples de paysans et paysannes capables, sans épargne aux débuts, mais à caractère ferme, aux contours bien marqués, ayant fait honorablement leur chemin dans la vie ?

Le problème très difficile du choix et de la formation des instituteurs et institutrices pour la campagne devrait être envisagé ; s'il l'a déjà été, il doit être revu ; d'après nos observations, il n'est pas encore résolu.

Lorsque, dans un village, surtout avec une classe à trois degrés, l'instituteur ou l'institutrice remplit sa tâche d'une façon nettement insuffisante, il serait hautement désirable de pouvoir procéder à son remplacement. En réalité, c'est presque impossible. La formation de toute une génération du village en pâtit. Est-ce juste ?

Sans aller aussi loin que M. Blanc, nous tenons néanmoins aussi à souligner l'importance du rôle de l'instituteur au village, et la nécessité pour lui de se bien préparer à remplir la haute mission qui lui incombe. Plus que jamais l'instruction de la jeunesse est nécessaire dans l'âpre concurrence du monde moderne, mais l'éducation et la formation du caractère doivent être placés aussi à un degré tout aussi élevé. Nous estimons également qu'en dehors de la sphère directe de l'école, l'instituteur villageois doit se mettre en contact étroit avec la population, partager ses joies, ses peines, ses aspirations, et être pour elle aussi un éducateur et un collaborateur en toutes choses.

Qu'est-ce que la population d'un village rural attend ainsi de son instituteur ?

Elle lui demande logiquement tout d'abord d'être un bon pédagogue, de

bien instruire et de stimuler constamment l'intelligence et la volonté de l'enfant, de lui inculquer des principes d'ordre et de ponctualité, le goût de l'effort et de l'entraide, et de lui faire apprécier et aimer la vie à la campagne.

Mais la population rurale attend souvent encore de l'instituteur qu'il participe aussi à la vie culturelle, sociale, économique même de l'endroit. On considère ainsi comme tout naturel qu'il assume la direction de sociétés de chant et d'éducation populaire, qu'il préside souvent les importantes manifestations locales et aussi, dans une certaine mesure, qu'il contribue à la bonne marche et au développement des associations et coopératives économiques de l'endroit.

Ces sociétés de tous genres jouent un rôle important et sont souvent un élément prépondérant de progrès à la campagne. Il est précieux que l'instituteur y collabore. Parmi les associations économiques et coopératives du village où la collaboration de l'instituteur est tout particulièrement désirable et utile, il convient de mentionner en premier lieu la Caisse Raiffeisen, œuvre de formation et d'entraide économique et sociale où son talent d'éducateur populaire trouvera une magnifique occasion de s'employer. Nous voyons du reste dans la collaboration aux sociétés et coopératives du village un excellent moyen pour l'instituteur villageois de s'assimiler à la population locale, et d'apprendre à connaître les véritables besoins de cette dernière. Cette collaboration permettra du reste aussi à l'instituteur d'étendre ses connaissances pratiques et de tirer de précieux éléments d'enseignement qu'il pourra mettre utilement en valeur, spécialement dans les classes supérieures ou lors de l'enseignement post-scolaire. Si cette collaboration implique du dévouement et du désintéressement elle lui procurera par contre des satisfactions et des joies. Nous estimons que l'accomplissement de cette tâche accessoire mais hautement utile ne devrait pas être combattu mais encouragé même par les différentes autorités et que l'instituteur devrait y être spécialement préparé dans les Ecoles normales.

### La main-levée d'opposition en matière de poursuites pour dettes et faillite

Si diverses législations étrangères connaissent une procédure qui rappelle, à certains égards, celle de la mainlevée

d'opposition, il s'agit là néanmoins d'une institution qui est propre à la Suisse et qui joue un rôle considérable dans notre vie économique.

Soulignons en quelques mots en quoi elle consiste.

Le débiteur, objet d'une poursuite, a la faculté, par la seule mention de son opposition au pied du commandement de payer, de paralyser l'action du créancier et de faire obstacle à la saisie ou à la faillite. Pour pouvoir continuer la poursuite, le créancier doit obtenir du juge un prononcé dit de mainlevée, qui ne porte en aucun cas sur le fond du droit. Les parties sont assignées à l'audience du juge. Si le créancier est au bénéfice d'un titre exécutoire, à l'encontre duquel le débiteur ne parvient pas à faire triompher une exception, la mainlevée est définitive. En revanche, si l'acte produit par le créancier à l'appui de sa demande a simplement le caractère d'une « reconnaissance de dette » le juge n'accorde qu'une mainlevée provisoire : un délai de 10 jours dès le prononcé est impartie au débiteur pour ouvrir action en libération de dette devant l'autorité ordinaire qui, elle, examinera la question au fond. Si le débiteur ne fait pas usage de ce droit ou s'il est débouté de son action, la mainlevée devient définitive.

Cette procédure offre des avantages. Simple, rapide, économique, elle permet au créancier bénéficiaire d'un titre exécutoire d'écarter les oppositions de pure chicane, sans avoir à recourir, pour cela, à la procédure ordinaire, infiniment plus longue et plus onéreuse ; elle n'empêche toutefois pas le débiteur de critiquer la force exécutoire du titre invoqué. Elle donne au créancier possesseur d'une reconnaissance de dette la faculté de continuer la poursuite en dépit de l'opposition formée par le débiteur, sans priver néanmoins ce dernier du droit de faire valoir ses moyens de fonds. Les prononcés de mainlevée qui sont suivis d'un procès sont d'ailleurs, il convient de le relever, excessivement rares.

### Une fondation peu ordinaire

Celle d'une Caisse Raiffeisen dans un régiment canadien.

Quelque temps avant la guerre nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de M. l'abbé Emile Turmel, secrétaire-propagandiste de l'Union des Caisses populaires Desjardins (Caisses Raiffeisen) de Québec (Canada). Venu en Europe, il avait fait alors tout spéciale-

ment le déplacement de Paris à Saint-Gall pour faire plus ample connaissance avec le mouvement raiffeiseniste suisse pour lequel il nous avait déclaré avoir une sympathie toute particulière et dont il suivait avec intérêt les expériences et le développement.

Nous avons gardé de ce vif, jovial et enthousiaste coopérateur un excellent souvenir. La guerre vint ensuite. M. Turmel fut mobilisé comme capitaine-aumônier de l'Armée canadienne. Il n'en continue pas moins à s'intéresser à la vie de ses chères Caisses populaires et reste sous l'uniforme l'infatigable pionnier de la cause qui lui tient particulièrement à cœur. On s'en convaincra en lisant ce qui suit qui constitue l'essentiel d'une savoureuse de ses lettres que publie la « Revue Desjardins » l'organe des Caisses mutuelles populaires canadiennes :

Dans un exposé fait à la Chambre des Communes en 1907 sur la coopération, M. Desjardins, le promoteur des Caisses mutuelles de crédit au Canada cite des exemples de coopération à la caserne en France. L'exemple est très ancien puisqu'il date de 1904.

Je me permets de citer un exemple plus récent. Je vous prie de m'excuser. C'est ma dernière fondation. Il s'agit de la Caisse Populaire du régiment de la Chaudière. C'est une Caisse d'épargne du sou du soldat dans un régiment en service actif. Un enchaînement de circonstances en ont facilité la fondation et les débuts.

D'abord un bon commandant intéressé à ses hommes. Un lieutenant-colonel souffrant de voir ses soldats gaspiller toute leur solde. Ce gaspillage se faisait sans effort, parce qu'une nuée d'exploiteurs des faiblesses humaines étaient à l'affût de chaque paye du soldat.

Ensuite l'aumônier du régiment avait passé presque toute sa vie sacerdotale à fonder des Caisses d'épargne coopératives dans la province de Québec.

Enfin, le régiment fut envoyé en quarantaine à Valcartier à la fin de février 1940. C'était en plein hiver, loin des occasions de dépenses. L'occasion était trop belle pour ne pas en profiter. La Caisse fut fondée le 1er mars 1940 ; le soir de sa fondation la perception donnait 1268 dollars. Inutile de vous dire que la Caisse populaire fut célébrée et bien baptisée. Le succès dépassait les plus belles espérances.

A la fin de janvier 1941, les soldats ont déposé à leur Caisse 26,117 dollars ; l'actif a atteint 3582 dollars. Certains mois cet actif a atteint même plus de 5000 dollars. Il ne faut pas oublier que les soldats n'économisent pas pour un long avenir ; le but de leurs économies c'est de ramasser un peu d'argent pour une permission, pour faire quelques cadeaux à des parents et souvent aussi à des amies qui en abusent trop, hélas !

Tout de même la Caisse a fait acheter

aux soldats plus de 800 dollars de bons d'épargne de guerre. C'est un premier résultat : essayer de faire retourner au gouvernement une partie de son argent en lui prêtant l'épargne du soldat.

Un autre résultat : c'est d'habituer le soldat à l'épargne. En général, l'économie ne l'intéresse pas. — « On s'en va à la guerre » — « A quoi va nous servir l'argent si on se fait tuer » — « L'argent c'est fait pour être dépensé » —. Le soldat, comme l'officier payera souvent plus cher que tout autre le nécessaire comme le plaisir, en dehors des organisations créées par les services auxiliaires. Cependant, si les résultats de l'épargne accumulée semblent faibles, vous des Caisses populaires, vous savez mieux que quiconque tout ce qui se cache de sacrifices, de générosité, d'ambitions légitimes souvent dans un sou épargné. Que de sorties, que de bêtises évitées ! C'est surtout un bon résultat négatif chez le soldat : le retenir.

Actuellement, nos soldats sont loin de leurs familles. Le voyage coûte cher. Ils économisent pour faire ce voyage. Je les encourage. Ce qu'ils donnent ainsi au Canadien National retourne en définitive au payeur de taxe et sera plus profitable à la communauté que l'argent dépensé pour la bière.

La tenue de la comptabilité de la Caisse par l'aumônier lui-même a un autre avantage considérable. Elle met l'aumônier plus en contact avec le soldat. Quand le soldat dépose, l'occasion est excellente pour un bon mot, un bon conseil qui le reconforte.

Si le soldat retire ses économies, c'est le temps de glisser un conseil de prudence et de sagesse.

La tenue de la Caisse demande beaucoup de sacrifices. Seulement j'ai une bonne assistance de la part de mon ordonnance qui est à la fois mon gérant de caisse, mon servent de messe, mon bedeau et mon chauffeur. Il fait les écritures comme moi et me seconde en tout.

Ce travail l'intéresse. Le soir en faisant le pointage des livres, il fait ses réflexions, pense à son avenir et parfois il me demande : — « Pensez-vous qu'à la fin de la guerre je pourrais avoir un emploi aux Caisses populaires ? » — « Je ne vois pas d'objection, tu en sais autant que nos bons caissiers de Québec ».

« — Actuellement on s'en va à la guerre, c'est notre « emploi ». Fais-la comme un bon soldat. Si on revient, alors on verra. »

Le grand problème d'après-guerre !

Le vous compte un incident de notre vie quotidienne. J'aime à croire que mes bons amis les dirigeants de la Fédération ne me taxeront pas d'imprudance !... Il arrive parfois que je fais de très grosses perceptions le jour de paye ou de très gros déboursés les jours de permission. J'ai un gros roulement. C'est mon gérant qui fait dans les cas pressés les dépôts ou bien les débits à la banque pour satisfaire les retraits : Il se rase, frotte ses boutons, et « beau comme un cœur », il va chercher sa garde de corps, police militaire.

Si vous le voyez revenir assis, solennel, dans le « side-car » de la motocyclette ! Un

soldat au guidon, un autre, c'est la garde, police, à califourchon sur l'arrière. C'est mon gérant qui revient de la banque, le regard souriant, important. Il laisse arrêter la voiture, descend lentement, le sourire aux lèvres, l'air hautain et solennel. J'en crève de rire. Il éclate à son tour : — « La prochaine fois j'emporterai ma carabine et je me ferai présenter les armes en descendant de voiture ».

Les services sont récompensés. C'est une excellente distraction utile et qui me rappelle chaque jour de bons souvenirs dans la vie des Caisses populaires.

Cette fondation est unique dans l'histoire des armées canadiennes.

Je ne vous dirai pas les inquiétudes que cette fondation a suscitées. Inquiétudes non pour moi car j'étais sûr de mon affaire. Mais les inquiétudes étaient pour ceux qui ne connaissaient pas ces organisations et qui ne me connaissaient pas. Je remercie mes supérieurs qui ont eu assez de largesse d'esprit pour me laisser faire et me faire confiance.

Fort de cette confiance, je continue avec ma Caisse de l'épargne du sou à prêcher aux soldats : Honnêteté, travail, économie !

Capitaine Emile TRUMEL, aumônier

Le Régiment de la Chaudière, A. F.

Il n'y a pas encore d'exemple semblable dans l'armée suisse.

Par contre, il y a des exemples de Caisses Raiffeisen qui se sont fondées à la suite de conversations qui ont eu lieu entre soldats en service actif. Depuis près de trois ans paysans, artisans, ouvriers, fonctionnaires et intellectuels sont mobilisés périodiquement. Ils font tous leur devoir, partagent le même sort. En bons soldats, ils vivent côte à côte. Ils s'entretiennent de leur situation, de leur profession, se confient leurs expériences, leurs aspirations, leurs difficultés. Des discussions ont lieu souvent, à l'étape ou au cantonnement, sur des problèmes actuels de la vie économique et sociale. A ces occasions il arrive fréquemment qu'il soit question des Caisses Raiffeisen sous un prétexte ou sous l'autre. On parle de ces organisations d'entraide rurale, on souligne leur but, leur fonctionnement et les résultats obtenus. Et maint soldat a pris ainsi la résolution, en son for intérieur, de prendre l'initiative de fonder une semblable Caisse une fois rentré au village. Nous avons constaté maintes fois que le soldat montre une compréhension toute particulière pour la Caisse Raiffeisen parce que le but qu'elle poursuit et l'esprit qui l'anime correspond à l'esprit de camaraderie, de compréhension mutuelle et d'entraide qu'il apprécie par dessus tout au service militaire.

## Les bienfaits de la Caisse Raiffeisen

Dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée générale à l'occasion de la clôture du 30<sup>me</sup> exercice, le président

d'une importante Caisse Raiffeisen a porté le jugement suivant sur l'utilité de l'association et les services rendus durant les trois premiers décennies de son activité :

« Notre Caisse a comme clients 496 déposants en caisse d'épargne, grandes personnes ou enfants, 120 titulaires de comptes courants, 100 titulaires d'obligations. Le montant total de ces dépôts se monte à Fr. 1.058.600,—. En contre partie, le montant des prêts consentis par comptes courants débiteurs, prêts à terme, obligations hypothécaires, s'élève à la somme de Fr. 649.900,—.

Les opérations que ce mouvement suppose, autre avantage à signaler, ont familiarisé nos membres et clients avec les exigences d'une saine administration bancaire, ils ont compris non seulement les avantages de pouvoir régler sur place nombre d'affaires, mais aussi le respect des échéances, ce qui a créé un certain ordre dans toutes les relations administratives qui se règlent dans nos villages.

L'épargne, pour y revenir, est une base sûre de prospérité pour une population et qui, plus qu'on ne le croit peut-être, encourage et stimule les habitudes d'ordre et de travail par l'ambition, tout à fait légitime qu'ont beaucoup de titulaires, d'augmenter leur avoir une fois qu'il est commencé.

Dans ces temps où les réserves monétaires prennent une importance si considérable, en raison des besoins de la défense nationale, on a le droit de penser que les Caisses de Crédit mutuel ont fait œuvre d'émulation dans ce domaine. Elles ont aussi contrebalancé d'une manière efficace certaines théories utopistes, prétendant établir la prospérité générale du pays par le roulement accentué de l'argent, c'est-à-dire par la dépense complète des gains.

Une autre conséquence de la fondation des Caisses de Crédit mutuel et par conséquent de la nôtre, qu'il faut relever, peut-être la plus importante, a été le développement du sens de la solidarité par l'union que créent les intérêts communs, que leur caractère positif n'empêche pas de comprendre dans ce qu'ils ont de plus élevés, à cause de cette interdépendance des intérêts matériels et moraux qui existent chez tous les êtres humains.

Inversément, ce résultat résumé par le mot de solidarité, a certainement mis en évidence et fait apparaître cette interdépendance.

Si l'agriculteur ou l'artisan de condi-

tion modeste, peut ainsi bénéficier des réserves mises à sa disposition par les classes plus aisées, ces dernières trouvent une satisfaction évidente par l'emploi, sur place, de leurs capitaux qui, sans cela prendraient, dans les grandes banques, une action de caractère anonyme. Cette possibilité a plus d'une fois, avec ce double caractère, permis des ascensions, mettant en valeur chez tels de nos membres ce sens inné du progrès, qu'on retrouve chez tout individu sainement constitué, c'est-à-dire travailleur, sobre, honnête et moral.

Ces qualités prennent une valeur particulière quand elles sont placées dans l'atmosphère de piété qui a mis au travail les fondateurs du mouvement raiffeiseniste suisse et vaudois, le curé Traber de Bichelsee et le pasteur Rochat de Valeyres. »

### Quelques sages pensées à méditer

Des écrits du chef de l'Etat portugais Salazar nous dégagent les quelques pensées directrices suivantes qui sont certainement dignes d'être méditées aussi dans nos milieux raiffeisenistes :

#### Des hommes.

Une nation est faite d'hommes avec leurs qualités et leurs défauts, leurs désirs et leurs besoins. Chacun d'eux est un esprit et une conscience qui méritent d'être respectés, défendus, élevés.

Sur terre, l'être humain éprouvera de profondes douleurs et, aussi, de véritables joies. Mais la plus grande de toutes lui sera procurée par la satisfaction du devoir accompli et, surtout, par son triomphe de graves difficultés. L'homme a besoin de retrouver le désir de construire en vue d'un avenir lointain, plutôt que de jouir, sans profit, de la médiocrité présente.

L'indispensable réforme est celle des individus. Avant tout, il faut sélectionner les meilleurs d'entr'eux, reconstituer une élite, et rechercher, parmi elle, ceux qui sont les plus dignes de commander au profit de tous.

#### Qualités du chef.

Le Chef d'Etat, appelé comme le chef militaire, à conduire des hommes, doit posséder, selon Salazar, les qualités suivantes : la pondération, le sens de l'opportunité, l'équilibre, l'indépendance, la fermeté tempérée de malléabilité, la connaissance des hommes et de leurs passions, le don de lire dans la conscience publique et de prévoir l'enchaînement des faits politiques et sociaux,

le dévouement désintéressé, ce don complet de soi-même, ce sacrifice entier au bien commun, qui doivent racheter tout ce qui a pu exister auparavant d'apathie, d'abandon, de vanités.

La principale mission du pouvoir politique consiste à faire régner l'ordre et la justice, car ce sont là deux vertus qui ne sauraient naître spontanément au sein d'une collectivité.

#### Sélection des meilleurs.

La démagogie est l'un des principaux périls qui menacent un peuple. Si la vérité lui est dissimulée, si des promesses irréalisables lui sont faites, il sera d'autant plus incapable de consentir, le jour où cela sera nécessaire, les sacrifices que l'honneur et l'intérêt national exigeront de lui. Pourtant, c'est à ce prix seulement qu'il pourra traverser victorieusement la crise — avant tout morale — dont souffre, aujourd'hui, le monde.

La valeur d'un pays est faite non du nombre de ses habitants, mais de leurs capacités personnelles, de leurs aptitudes créatrices. Chacun d'eux doit viser à laisser, derrière lui, une œuvre qui demeure. Cet idéal, seul, amènera les meilleurs de la nation à se sacrifier pour le bien et la gloire de tous.

### Choses et autres

#### L'Union suisse des paysans en 1940.

Il résulte du rapport annuel qui vient d'être publié que cette importante organisation de la paysannerie suisse comptait à fin 1940 53 sections avec 432,509 affiliations. Elle est présidée par M. le conseiller d'Etat Porchet (Lausanne) ; la direction et le secrétariat se trouvent actuellement dans les mains de M. le professeur Dr Howald et M. le professeur Dr Laur fonctionne comme délégué du conseil d'administration.

Il résulte du 43<sup>me</sup> rapport qui vient d'être publié que l'Union et ses organes ont eu à fournir l'année écoulée une très forte somme de travail, surtout en ce qui a trait à la participation aux préparatifs des mesures de l'économie de guerre.

L'Office de renseignements sur les prix a publié la « Revue suisse des marchés agricoles » en un tirage de 108,775 exemplaires.

L'Office d'estimation a effectué 290 estimations et expertises.

Les Offices de constructions agricoles ont de nouveau reçu de nombreux mandats, soit 1962 au total ; dans 273 cas, ils

ont élaboré des plans et assumé la direction des constructions. La Division des machines a dispensé des renseignements dans 740 cas.

L'Office central suisse pour la mise en valeur du bétail de boucherie a pourvu à l'approvisionnement de l'armée en bétail de boucherie et est intervenu sur le marché de ces animaux aussi souvent que les circonstances l'ont rendu nécessaire.

La Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans a pu, cette année, permettre à 23 débutants de s'établir à leur compte. Le nombre des cautions encore existantes à la fin de l'exercice se montait à 311, portant sur un capital de 1,565,744 francs.

La Fondation suisse « Trieur » a effectué cet exercice 56 essais d'instruments et machines, ainsi que 32 études et recherches.

Le « Paysan suisse » a paru en un tirage moyen de 121,700 exemplaires allemands, de 34,000 exemplaires français et de 6600 exemplaires italiens, soit, au total, à raison d'un chiffre moyen de 162,300 exemplaires par numéro.

Le rapport relève, en guise de conclusion, que durant l'année l'agriculture a vu les choses s'améliorer pour elle, tant au point de vue de la façon dont elle est jugée dans la communauté que sous le rapport du bilan de l'exercice. Le rendement brut épuré de l'agriculture est de quelque 200 millions de frs. supérieur à celui de l'année précédente. L'agriculture suisse a pleinement conscience de la tâche qui lui incombe et qui se résume en ces termes : préserver le pays de la famine ! Grande et noble tâche qui nécessite la bonne volonté et le dévouement de tous, jeunes et vieux, à la campagne comme dans les villes.

Statistique familiale en Valais. Il résulte d'une enquête faite dans 63 communes du Haut-Valais, que sur 5459 familles, le 91,3 % possèdent en tout 4984 enfants. 495 époux seulement, la plupart de jeunes mariés, n'ont pas d'enfants. 28 % des familles englobées dans la statistique ont de 1 à 3 enfants, 46 % de 4 à 8, 12 % de 9 à 11 et enfin 6 % ont plus de 12 enfants.

Règlementation de la banque en France. L'actuel gouvernement français que préside le vénérable maréchal Pétain semble prendre sérieusement en mains la restauration économique et financière de la malheureuse France. Il vient de promulguer une loi sur les banques et le crédit destinée à mettre fin au laisser-aller et laisser-faire qui existait jusqu'ici dans ce domaine.

Plusieurs dispositions de cette réglementation présentent une grande analogie avec celles de notre loi sur les banques. L'Etat entend contrôler et influencer le crédit privé dans l'intérêt du bien commun.

**Les coopératives de crédit dans l'île de Chypre.** Une enquête sur le mécanisme du crédit coopératif dans l'île de Chypre a révélé récemment que l'organisation du crédit s'étend actuellement sur 324 villages de la colonie (sur un total de 584) ayant une population de 185,761 habitants. Il ressort de ces données que l'organisation coopérative du crédit couvre les besoins des deux tiers de la population rurale. A la fin de l'année 1939, il existait 227 coopératives de crédit, avec un effectif total de 19,000 membres.

**Les coopératives agricoles en Allemagne.** A fin 1940 l'Allemagne comptait 45,656 coopératives agricoles groupées dans l'Union des coopératives Raiffeisen du Reich. Les coopératives de crédit Raiffeisen sont au nombre de 20,845, les coopératives d'achat et de 16,365 et les autres coopératives d'exploitation de 8446.

## Une bonne recette

pour réussir une coopérative.

1. Procurez-vous un bon lot d'hommes qui soient sérieux, énergiques, de cœur désintéressé et d'esprit équilibré.
2. Ajoutez une bonne pincée d'imagination et un filet d'enthousiasme pour faire lever la pâte.
3. Ajoutez, par parties égales, le désir d'être servi et le désir de servir.
4. Entourez le tout d'une gestion attentive pour que le mélange ne prenne pas au fond.
5. Ayez soin de conserver jusqu'au bout la pureté du mélange : n'y laissez tomber aucun élément frelaté, notamment le désir de tirer avantage d'autrui.
6. Une bonne dose d'initiative pour commencer, puis de la persévérance. Surtout, ne laissez pas tomber la flamme, et le succès est certain.

(D'après un journal coopératif américain.)

## Un jubilé de service

Le 11 août dernier

**M. Ernest BUCHELER, reviseur,** a fêté le vingt-cinquième anniversaire de son entrée au service de l'Union.

Après son apprentissage et un stage effectué dans le canton de Vaud aux fins de se perfectionner dans le français, M. Bucheler revint à l'Union, tout d'abord comme employé de la Caisse centrale. Mais en 1920 déjà il était attaché presque exclusivement au Service des affaires extérieures et appelé à s'occuper, à côté des revisions des Caisses affiliées, particulièrement de la propagande, branche d'activité pour laquelle il montra d'emblée des aptitudes spéciales et un goût prononcé. Raiffeiseniste convaincu et bien versé dans les questions coopératives, M. Bucheler a toujours mis le meilleur de son cœur et de son effort à répandre les idées et les principes de nos associations et a contribué ainsi à la fondation de nombreuses Caisses dans la Suisse entière.

Appelé à beaucoup voyager M. Bucheler connaît à merveille les différents aspects du pays et les caractères de ses habitants. Il éprouve un plaisir particulier à visiter la Suisse romande où ses qualités d'entregent, sa simplicité, sa jovialité de bon aloi, sa complaisance et son dévouement sont particulièrement estimés.

Fonctionnaire consciencieux et actif, M. Bucheler a toujours accompli les tâches qui lui ont été confiées à l'entière satisfaction de ses supérieurs. Il a grandi pour ainsi dire dans et avec le mouvement Raiffeisen et a rendu déjà d'innombrables services tant à l'Union qu'aux Caisses affiliées avec lesquelles ses fonctions l'ont mis en relation. En reconnaissance de ses capacités et des éminents services rendus il vient d'être promu *fondateur de pouvoirs* de l'Union. Cette distinction réjouira certainement les nombreux amis qu'il compte partout.

Les organes et la Direction de l'Union ont saisi l'occasion de ce jubilé pour exprimer à M. Bucheler toute leur reconnaissance pour sa précieuse collaboration. En lui présentant leurs meilleurs compliments ils ont émis le vœu qu'il puisse continuer à l'avenir encore à mettre sa force de travail et son enthousiasme au service de notre belle cause avec le même succès que jusqu'ici.

La rédaction du « Messenger » et tout le personnel de l'Union se permettent de s'associer aussi de tout cœur aux félicitations et aux vœux formulés par les organes dirigeants de l'Union.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

## Correspondance

Encore les machines à calculer...

A M. L. S. à G.

Votre Caisse a donc reçu également, comme beaucoup d'autres, cette carte-prospectus de machine à calculer !

Oui, nous connaissons la machine en question. C'est un modèle qui ne varie guère de ceux qui ont été offerts déjà à maintes reprises aux Caisses par de nombreux courtiers, et dont nous avons toujours déconseillé l'achat.

Des instruments de ce genre ne sont en somme que des jouets dont le prix n'est absolument pas en rapport avec les soi-disant services qu'ils peuvent rendre à un caissier Raiffeisen.

Une machine à calculer n'est rationnelle dans une entreprise que si elle est bien appropriée aux besoins et satisfait dans ce but à un minimum d'exigences. Elle doit en particulier écrire *sur bande* le détail des opérations qu'elle effectue et les résultats donnés. Seule une machine qui satisfait à cette condition primordiale peut être rationnelle et utile dans nos Caisses. Mais les machines de ce genre sont malheureusement très coûteuses et ne peuvent par conséquent entrer en ligne de compte que pour les Caisses importantes à même d'en faire un emploi permanent.

Prêts aux communes dans le canton de Fribourg.

M. P. S.

Oui, la ratification du Conseil d'Etat est absolument indispensable pour l'emprunt que votre commune se propose de faire à votre Caisse.

Voilà à titre documentaire les articles de la *loi fribourgeoise sur les communes et paroisses du 19 mai 1894* qui font règle en l'occurrence :

Art. 73.

Les décisions des assemblées de commune sont soumises à la ratification du Conseil d'Etat, lorsqu'elles ont pour objet :

- a) L'achat, vente, échange ou partage d'immeubles ou un cautionnement ;
- b) Une construction dont le devis dépasse 5000 fr. pour les communes urbaines et 3000 fr. pour les communes rurales ;
- c) L'emploi d'un capital de 1000 fr. et au-delà ;
- d) Un emprunt au-delà de 1000 fr. ;
- e) La levée d'un impôt.

Art. 74.

Ces mêmes décisions sont soumises à la ratification du préfet, qui en tient un contrôle, lorsqu'il s'agit :

- a) D'une construction dont le devis dépasse 1000 fr. et est inférieur à 5000 fr. pour les communes urbaines, et à 3000 fr. pour les communes rurales ;
- b) de l'emploi d'un capital ou d'un emprunt de 300 fr. à 1000 fr. ;
- c) D'un procès ayant pour objet un droit réel, une jouissance communale ou une reconnaissance bourgeoise, une prétention personnelle ou mobilière d'une valeur de plus de 300 fr.

### Une ou plusieurs cautions.

A. M. H. G. à B.

La question que vous posez est donc la suivante :

*Un de nos membres désire emprunter, contre cautionnement, une somme de fr. 5000. Il offre comme garantie la signature d'une caution et le nantissement d'une police d'assurance-vie d'une valeur de rachat de fr. 1380.— Cette police d'assurance peut-elle être acceptée en lieu et place d'une signature comme caution d'un prêt ?*

Le règlement est formel. Pour tout prêt dépassant 500 francs et qui n'est pas garanti *intégralement* par des valeurs réelles, deux cautions solvables au moins sont de rigueur. Les deux cautions s'engagent solidairement pour toute la somme due, ceci pour la répartition indispensable des risques pour la Caisse et pour les cautions. On ne pourrait, en l'occurrence, se contenter d'une seule caution, que si celle-ci déposait des titres en nantissement, à l'appui de sa signature.

### La commune, unité de base de notre peuple

*...En revenant à la communauté villageoise forte et vivante, notre pays est actuellement sur la bonne voie. Les arts et métiers, de leur côté appuyeront sans réserve cette action de renaissance communale et d'entr'aide privée en cadre restreint. La devise de l'heure présente ne doit pas être seulement le retour à la terre mais encore et surtout le retour à la commune, domaine dans lequel se manifeste le mieux la solidarité féconde, l'entr'aide et la volonté de travail en commun pour le bien de tous et de chacun.*

Dr. ANDEREGG,

Secrétaire de l'Association cantonale des Arts et Métiers, St-Gall.

\* \* \*

*N'espérez pas trop de l'Etat. Il ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez, pour le présent, sur vous-mêmes et, pour l'avenir, sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir.*

*Notre défaite est venue de nos relâchements. L'esprit de jouissance détruit ce que l'esprit de sacrifice a édifié. C'est à une renaissance intellectuelle et morale que je vous convie. Français, vous l'accomplirez et vous verrez, je le jure, une France neuve surgir de votre ferveur.* Maréchal PETAIN.

\* \* \*

*La coopération, c'est le christianisme traduit dans la vie économique de tous les jours ; seulement au lieu de prêcher elle agit, au lieu de pratiquer des maximes elle maxime la pratique.*

### Communications du Bureau de l'Union

#### Brochure de propagande.

L'Union vient de publier une 6<sup>me</sup> édition de la petite brochure de propagande « *Les Caisses Raiffeisen suisses et leur Centrale* ».

Ce tract revu et complété présente une brève étude des Caisses Raiffeisen et de leur Centrale ainsi que des principes qui sont à leur base. Il indique la marche à suivre pour la fondation d'une Caisse et renferme d'intéressants jugements d'éminents magistrats et économistes sur les coopératives agricoles de crédit. Des tableaux statistiques et une carte exposent la situation des Caisses Raiffeisen dans les différents cantons à fin 1940 et montrent le développement enregistré jusqu'à ce jour par le mouvement raiffeiseniste suisse.

Le Bureau de l'Union tient gratuitement cette brochure à la disposition des personnes qu'elle pourrait intéresser. Elle est également particulièrement recommandée aux Caisses affiliées pour leur propagande personnelle, spécialement dans les communes qui ne possèdent pas encore de Caisse Raiffeisen.

\* \* \*

Nous rappelons également à cette occasion que les personnes qui désirent effectuer une étude plus approfondie du mouvement peuvent également se procurer à l'Union les publications suivantes :

- 1) *Les coopératives de crédit, système Raiffeisen, en Suisse. Prix : Fr. 0.50.*

Cette étude de 40 pages de format octave, avec quelques illustrations, contient un aperçu sur la naissance du mouvement et ses fondateurs, un exposé sur les buts et les principes fondamentaux de ces coopératives agricoles, ainsi qu'une analyse de leur structure, de leur activité pratique et des résultats atteints en particulier dans notre pays.

- 2) *Raiffeisen, sa vie et son œuvre. Prix : Fr. 1.—*

Brochure illustrée de 64 pages, grand octave, contenant une étude approfondie de la vie et de l'œuvre du grand philanthrope, due à la plume du Dr. F.-J. Stadelmann, traduction française de M. l'abbé Montavon.

- 3) *Les organisations Raiffeisen suisses en 1940. Prix : Fr. 0.50.*

Brochure de 47 pages, présentant le rapport annuel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel sur le 38<sup>me</sup> exercice. Etude étendue de l'activité de l'Union et de ses différents services : Caisse centrale, Office de révision, Secrétariat, etc., ainsi qu'un exposé du dé-

veloppement des Caisses Raiffeisen affiliée et une analyse des bilans au 31 décembre 1940, le tout accompagné de nombreux tableaux statistiques et graphiques.

Ces différentes brochures devraient figurer dans la bibliothèque de toutes les Caisses Raiffeisen.

#### Le remboursement des billets de banque détériorés.

La Banque nationale suisse communique que depuis quelques mois, elle reçoit un nombre croissant de demandes de remboursement de fragments de billets de banque endommagés (brûlés, rongés, moisés, etc.).

La Banque nationale attire l'attention du public sur le fait que, en vertu de la loi sur la Banque (article 23) elle n'est pas tenue de rembourser les billets détruits ou perdus. En ce qui concerne les billets détériorés, la loi stipule ce qui suit : « La Banque nationale est tenue de délivrer la contre-valeur d'un billet détérioré si la série à laquelle il appartient et le numéro peuvent être reconnus et si le porteur en présente un fragment plus grand que la moitié ou fournit la preuve que la partie manquante a été détruite ».

Les porteurs qui ne peuvent fournir les preuves exigées par la loi n'ont ainsi aucun droit au remboursement, même partiel du billet. La contre-valeur des billets que la banque ne peut rembourser faute de preuves de leur destruction, est versée, en vertu de la loi, au fonds suisse des invalides.

### Pensées

*La coopération d'épargne, de crédit est, à notre avis, le point de départ essentiel, la base même du mouvement coopératif parce qu'elle éclaire et élève l'esprit du travailleur et du cultivateur, et qu'elle leur donne une meilleure conception de ce qu'ils doivent faire dans leur état respectif et aussi parce qu'elle tend à rendre leurs efforts et leurs la-beurs plus féconds.*

Desjardins,  
fondateur des caisses populaires au Canada.

\* \* \*

Si quelqu'un vient vous dire dans la vie qu'il est possible de réussir sans le travail et sans économie, ne le suivez pas, c'est un menteur. Mais quand on viendra nous dire qu'avec l'épargne et le travail on s'assure un avenir brillant, nous pouvons suivre ces hommes parce qu'ils sont dans la bonne voie.

Franklin.